

# aquatreat<sup>®</sup>

France

*Fine Chemicals for Water Treatment*

ZA AU CROZELIER

55130 ABAINVILLE

Tel. 06 70 58 39 14 - Fax. 03 63 55 62 71

E-mail: [aquatreat@aquatreat-france.fr](mailto:aquatreat@aquatreat-france.fr)

Internet : <http://www.aquatreat.be>

## aquatreat<sup>®</sup> 709

### GENERALITES TECHNIQUES

AQUATREAT 709 est un produit de traitement vapeur et du réseau condensat, utilisé dans des chaudières de vapeur. C'est un produit liquide à base d'amines volatiles.

**AQUATREAT 709 est conforme à la réglementation FDA 173.310.**

### CARACTERISTIQUES

Aspect	: liquide clair
pH	: > 11
Densité	: 1,02 ± 0,02
Solubilité dans l'eau	: infinie

### MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

AQUATREAT 709 est injecté seul ou avec d'autres produits de traitement. Il peut être injecté tel quel ou en solution diluée dans l'eau d'appoint, dans la chaudière ou dans le collecteur de vapeur. Le dosage d'AQUATREAT 709 est réglé de façon à maintenir le pH des condensats entre 8,0 et 9,0.

### EMBALLAGE

Bidons et fûts en polyéthylène de 25 ou 220 litres ou containers de 1000 litres.

### MANIPULATION

AQUATREAT 709 est alcalin et de ce fait corrosif pour les yeux et la peau. En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin. Pour plus d'information, consulter la fiche de sécurité.

---

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué.

Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.

---